



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2025-741

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 20 mai 2025 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2025-741 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

L'objet de ce règlement est d'établir un programme d'aide financière en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications pour soutenir les travaux de restauration et de préservation des bâtiments patrimoniaux de propriété privée admissibles, selon les critères prévus au règlement.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 22 mai 2025

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca